

Présentation du rapport annuel d'activité des services de l'État devant le Conseil Départemental des Deux-Sèvres le 24 juin 2019

Monsieur le Président, je vous remercie, pour votre invitation à venir présenter devant cette assemblée l'activité des services de l'État.

C'est un moment important, pour moi et pour l'ensemble des fonctionnaires qui m'accompagnent, membres du corps préfectoral, directeurs et chefs des services de l'État, qui œuvrent au quotidien avec leurs équipes pour le département des Deux-Sèvres. Je tiens à leur rendre hommage ici en présentant le fruit de leur engagement, de leur travail et de leur mobilisation constante.

Afin d'être en prise directe avec l'actualité et pour faciliter les échanges, le rapport d'activité qui vous a été transmis porte sur le deuxième semestre de l'année 2018 et sur le premier semestre 2019. Il reprend les principaux faits et chiffres qui caractérisent l'activité des services dans le département et qui traduisent la multiplicité des missions et les résultats obtenus.

Je ne le présenterai pas de manière exhaustive. Je souhaite simplement souligner les grandes facettes de l'action de l'État particulièrement significatives, sur le volet de la sécurité, de l'aménagement durable des territoires et de la cohésion sociale.

Sur le volet de la sécurité

- la sécurité est la mission première de l'État, la première attente de nos concitoyens vis-à-vis de la puissance publique. La garantie de la paix et de la tranquillité publique est et sera toujours au cœur de l'action de l'Etat dans le département. Quand je parle de sécurité, je l'entends au sens large, de la protection contre le risque terroriste à la protection de la sécurité civile, de la tranquillité au quotidien à la garantie de la sécurité alimentaire ou économique de nos concitoyens.

- le département des Deux-Sèvres a eu la chance de ne pas avoir eu à affronter d'attaque terroriste. L'actualité nous rappelle néanmoins régulièrement qu'en la matière notre vigilance ne peut connaître aucun relâchement face à une menace qui s'inscrit dans la durée. Cela suppose la poursuite des actions de préparation des acteurs et de la protection des sites sensibles en matière de sécurité publique. Se préparer à l'exceptionnel est une nécessité incontournable. En matière de prévention, outre l'élaboration des 27 plans

départementaux orsec, nous faisons des exercices mobilisant tous les acteurs de la sécurité : les services de la préfecture, le SDIS, la gendarmerie, la police nationale, le SAMU , les services de l'hôpital, la protection civile,..... Cette coopération opérationnelle est cruciale afin que nous sachions tous travailler de manière coordonnée et efficace pour venir en aide à nos concitoyens le plus rapidement possible lors d'une crise et sans mettre en danger les équipes.

Ces derniers mois, nous avons fait trois exercices d'ampleur mobilisant beaucoup d'intervenants dont le SDIS.

Le SDIS est heureusement sorti d'un long conflit social. Les échanges nombreux ont permis, je le souhaite, d'envisager l'avenir de manière plus sereine. Je reste bien sûr toujours à l'écoute du SDIS. Le besoin opérationnel devra prévaloir en toute circonstance.

- la demande la plus forte de nos concitoyens vis-à-vis des services de l'État concerne la sécurité au quotidien, celle de tous les jours, la lutte contre la délinquance sur la voie publique, contre les violences aux personnes et les atteintes aux biens.
- * en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants, (si les faits relevés par l'action des services sont en hausse depuis plusieurs années,) l'action des services a permis d'améliorer le taux d'élucidation des affaires, ainsi que le nombre de saisies de produits et d'avoirs criminels.
- * en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, la hausse sensible (+ 37%) s'explique par la campagne nationale d'encouragement des victimes, surtout pour les violences faites aux femmes, à déposer plainte. Cette statistique reflète donc avant tout une meilleure prise en charge des victimes.
- * en matière d'infractions économiques et financières, l'État s'est adapté pour faire face à l'augmentation des escroqueries sur Internet : déploiement de moyens supplémentaires pour enrayer ce processus et lancement d'une campagne de sensibilisation auprès du public. La gendarmerie départementale est ainsi intervenue dernièrement à Nueil les Aubiers pour sensibiliser des seniors.
- * en matière d'atteintes aux biens, la baisse notable enregistrée en 2018 ne s'est pas confirmée en ce début 2019, les dégradations des biens publics et privés ayant connu notamment une augmentation (+ 34%) en raison de certains mouvements sociaux.

- il convient également de souligner le bilan positif d'une année de mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien (PSQ). Le groupement de gendarmerie des Deux-Sèvres a été désigné comme groupement prioritaire en termes de renforcement des effectifs, et à ce titre a bénéficié de 5 gendarmes supplémentaires en 2018 et bénéficiera de 8 effectifs supplémentaires au 1er janvier 2020.
- la PSQ s'appuie sur 3 principes :
- * une police au service de nos concitoyens plus visible sur le terrain et plus accessible,
- * une police qui fonde son mode d'action sur une analyse locale partagée,
- * une police qui s'inscrit dans le partenariat local de sécurité en développant des liens avec les collectivités pour favoriser une réponse concertée au sein des territoires.
- les ambitions de la PSQ sont fortes. Il s'agit non seulement de mener des opérations ponctuelles, mais aussi et surtout, d'être présent de façon continue sur le terrain.
- La contractualisation participe à la réduction de la délinquance en accroissant la prévention de proximité par le développement des échanges entre les acteurs et une meilleure coordination de leurs interventions.

A ce titre, nous participons tous au "continuum de sécurité" qui exprime un partenariat étroit et renforcé entre forces de sécurité de police et de gendarmerie, société civile et secteurs de la sécurité privée, dans le respect des domaines d'intervention de chacun.

- 20 protocoles « participation citoyenne » ont été signés en 2018 et 2019 et 4 protocoles sont en projet. Les objectifs de la démarche consistent à établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique, à accroître la réactivité de cette dernière et à renforcer la tranquillité en générant des solidarités de voisinages.
- 4 contrats locaux de coopération et de sécurité (CLCS) ont été signés : avec Alphaparc à Bressuire, avec Atlansèvres à La Crèche pour la gendarmerie, avec le Géant Casino et son centre commercial de Chauray et avec le Super U du quartier du Clou Bouchet de Niort pour la police.
- 3 conventions de coordination police nationale ou gendarmerie et police municipale ont été signées en 2019 (Niort, Parthenay et Couton) et 3 sont en cours de finalisation (Saint-Maixent, Chauray et Mauléon).

- en matière de sécurité routière, depuis le début de l'année, il y a eu 83 accidents corporels et 10 morts. Un relâchement des conducteurs a été constaté dont témoigne notamment l'augmentation des contrôles de conducteurs positifs aux stupéfiants qui est de 33 % depuis le début de l'année, soit 276 contrôle stup positifs et 609 contrôles positifs à l'alcoolémie. Il convient donc d'augmenter encore nos efforts en matière de prévention et de répression.
- pour 2019, les actions de sensibilisation sont renforcées dans tout le territoire, sur les principales causes aggravantes des accidents que sont l'alcool, les stupéfiants, la vitesse et les distracteurs de conduite.
- Parallèlement à ces actions de prévention, des opérations de contrôle seront menées sur tout le territoire afin d'inciter nos concitoyens à une plus grande discipline sur la route. Il s'agit de réduire les situations où un chauffeur prend le volant malgré sa consommation d'alcool ou de stupéfiants, fléau beaucoup trop important dans le département.

Sur le volet de l'aménagement durable des territoires

- Nous partageons, Monsieur le Président, l'ambition de conduire une politique de soutien aux projets locaux structurants, car nous sommes bien conscients que l'attractivité et la qualité de vie dans les territoires passent par des équipements et des services publics de qualité, tout en œuvrant pour un aménagement durable de ceux-ci.
- l'État veille à la cohérence du paysage communal (256 communes au 1^{er} janvier 2019 contre 290 au 1^{er} janvier 2018) et intercommunal (8 EPCI à FP aujourd'hui) en coopération active avec nos premiers partenaires que vous êtes, les élus locaux.
- outre sa contribution méthodologique, administrative et d'ingénierie, l'État apporte des financements aux projets prioritaires portés par les territoires.
- pour 2018, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) allouée au département s'est élevée à 7 784 442 €. Pour 2019, l'enveloppe DETR s'élève à 8 147 249 € soit une augmentation de 4,4 %.
- la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est de 3 387 380 € en 2019 ce qui représente 66 000€ de plus qu'en 2018. Ce montant intègre le soutien de 1 423 935 € aux trois contrats de ruralité (PETR de Gâtine, CC du Haut val de Sèvre, CC du Mellois en Poitou), notamment pour le renouvellement de la muséographie du musée de Javarzay de Chef-Boutonne et un city park multisports à Cherveux.

- l'Etat s'engage aux côtés des collectivités pour mettre en oeuvre des projets ambitieux de dynamisation des territoires. Ainsi, dans la continuité des actions importantes de revitalisation des bourgs centres engagées notamment à Thouars et Saint-Maixent, Niort et Bressuire ont été retenues dans le cadre du programme national « Action Cœur de Ville » qui vise à redynamiser les villes moyennes. L'État va ainsi apporter 8,5 millions d'euros de financement à la ville de Niort pour les premières actions arrêtées, hors subvention de l'ANRU et de l'ANAH.
- par ailleurs, initiée par la loi de finances 2019, la transformation de la DGE des départements en dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) est mise en œuvre en 2019. Composée de deux fractions, l'une nationale, l'autre régionale, elle est notamment destinée à accompagner les projets d'investissement du Conseil départemental qui s'inscrivent en cohérence avec les politiques d'aménagement portées par l'État. Le conseil départemental des Deux-Sèvres bénéficiera à ce titre de 1 631 604 € en 2019. La part régionale de cette dotation permettra de financer des projets d'investissements parmi ceux que vous avez proposés Monsieur le président.
- dans le cadre du schéma d'accessibilité des services au public, sept maisons de services au public sont aujourd'hui labellisées. D'autres sont en projet, notamment dans le sud du département. Les citoyens peuvent y trouver un interlocuteur qualifié pour les aider à accomplir leurs démarches administratives ou les mettre en contact avec les services experts.

Ce réseau, vous le savez, est appelé à évoluer prochainement, comme le Président de la République l'a annoncé. L'objectif de ces nouvelles Maisons France Service (MFS) est double :

- * mailler plus efficacement le territoire, l'objectif fixé étant d'avoir une MFS par canton,
- * améliorer la qualité et la quantité de services offerts aux usagers dans chaque structure, ce qui garantira une offre plus homogène aux usagers du département.

Dès que l'instruction ministérielle sera publiée, mes services contacteront les collectivités pour sa mise en oeuvre.

L'État participe également à cet effort d'amélioration de l'accessibilité des services en créant une maison de l'État à Parthenay. Les financements sont obtenus et les travaux pourront commencer en fin d'année. La maison de l'État comprendra ainsi 22 postes de travail dont 16 occupés par des personnels permanents pour un total de 33 agents.

- en matière d'accès aux soins, les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) de Thénezay et La Peyratte labellisées en 2017, s'ajouteront cette année aux 24 MSP déjà en fonctionnement dans le département. Il

faut noter également que l'ensemble du département des Deux-Sèvres est désormais couvert par huit contrats locaux de santé.

- J'aborderai maintenant la transition numérique qui est un de nos nombreux sujets partagés.

Pour l'accès à l'internet fixe, le Gouvernement est déterminé à accélérer la mise en œuvre du Plan France Très Haut Débit pour apporter le haut débit à tous les foyers d'ici 2020 et le très haut débit à tous d'ici 2022. Près de 400 millions d'euros de l'Etat seront apportés à ce plan en Nouvelle Aquitaine. En Deux-Sèvres, l'Etat accompagne le schéma départemental d'aménagement numérique que vous portez Monsieur le Président, en apportant 20 millions d'euros, soit 25 % du financement du programme, pour permettre le déploiement rapide de la fibre optique sur le territoire.

Pour l'accès à la téléphonie mobile, le Gouvernement a conclu un accord majeur en janvier 2018 avec les opérateurs : 3 milliards d'euros supplémentaires seront ainsi investis par les opérateurs pour permettre la couverture massive des zones en souffrance et le déploiement généralisé de la 4 G.

Toujours en matière d'aménagement durable des territoire, j'évoquerai maintenant la création de réserves de substitution pour l'irrigation qui est un enjeu majeur pour les Deux-Sèvres.

Huit mois de discussions intenses et constructives avec l'ensemble des parties impliquées ont permis d'aboutir à la signature d'un protocole d'accord signé le 18 décembre 2018 par la très grande majorité des acteurs concernés. L'accès à l'eau n'est désormais possible qu'en contrepartie d'engagements pris par chaque irrigant pour améliorer ses pratiques agricoles et la biodiversité. L'année 2019 est la concrétisation de ce protocole.

- le 1er semestre 2019 s'achève notamment avec une évolution des règles d'attribution des prélèvements pour l'irrigation validée en mars, le lancement en juin des premiers diagnostics d'exploitation obligatoires, sur la base d'un cahier des charges examiné par le conseil scientifique et technique mis en place en mars 2019, et l'élaboration en cours d'un schéma directeur en faveur de la biodiversité. Mi mars, le président du conseil départemental et moi avons également signé une lettre de commande au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement pour le missionner pour l'intégration paysagère des réserves, à la demande des maires concernés.

La mise en œuvre de ce projet fait l'objet d'un suivi au sein du comité d'évaluation et de surveillance qui associe plus de 80 organismes.

Sur le volet de la cohésion sociale

Pour garantir la démocratie, il est crucial de développer l'adhésion aux valeurs républicaines, le sentiment d'appartenance, de citoyenneté. Pour cela, nous devons veiller particulièrement à intégrer les plus fragiles comme les populations migrantes, à lutter contre la pauvreté et à développer les actions en faveur du logement et de l'emploi .

- l'accueil et l'intégration des étrangers en situation régulière sont cruciaux. La contre-partie est que nous devons reconduire hors de nos frontières les étrangers en situation irrégulière.

Pour ceux qui ont vocation à rester en France, il est de notre devoir de les intégrer au mieux, en leur permettant de vivre de manière autonome avec un logement et un emploi..

- la convention signée avec Pôle emploi et l'OFII permet désormais de coordonner toutes les actions pour les BPI qui visent à renforcer l'apprentissage du français, la mise en relation avec une formation ou un emploi, mais également l'accès au logement de droit commun. La dynamique d'intégration s'est renforcée avec l'installation d'un comité de pilotage qui affine la stratégie de l'intégration dans les domaines de l'apprentissage du français, de la recherche d'un emploi et d'un logement.
- le dispositif d'appui à l'évaluation de la minorité pour les personnes MNA que nous avons mis en œuvre depuis peu dans le département des Deux-Sèvres aux côtés de vos services Monsieur le Président, permet d'aider à l'identification du mineur et de lutter contre les présentations successives dans plusieurs départements d'une personne évaluée majeure, afin de mieux protéger les mineurs et de lutter contre l'immigration irrégulière.

Le président de la république a souhaité que soit créé dans chaque département un club d'entreprises regroupant au moins 100 entreprises œuvrant pour l'insertion des publics éloignés de l'emploi. Ces entreprises communiqueront et échangeront sur leurs pratiques d'inclusion des publics éloignés de l'emploi (jeunes stagiaires du secondaire, apprentis, étrangers, habitants des quartiers, bénéficiaires du RSA, travailleurs handicapés...)

Pour les Deux-Sèvres, la première réunion d'une dizaine de dirigeants d'entreprises, fondateurs du club, s'est tenue le 27 mai. J'ai signé à cette occasion une charte avec le président de séance (M. Anthony Parthenay, du club des entrepreneurs du pays de Gâtine). Je vous remercie d'encourager les entreprises à rejoindre ce club.

- l'État a travaillé, après une large concertation en 2018, à la mise en œuvre du « Plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2020 » pour orienter rapidement les personnes sans domicile, de l'hébergement vers le logement durable, grâce à un accompagnement adapté. Pour diversifier la variété de l'offre de logements dans le département, plusieurs projets de pensions de familles devraient émerger d'ici la fin du plan quinquennal 2018-2020.

- ces actions de l'État sont complétées par la mise en œuvre de la loi Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) qui fait de l'accès et du maintien dans le logement un de ses axes prioritaires.

- la loi ELAN vise également une rationalisation des organismes de logement social, pour une efficience accrue de leur action. C'est dans ce cadre, que "Deux-Sèvres Habitat", issu de la fusion des deux offices publics de l'habitat du département, a été créé au 1er janvier 2019.

- enfin, je voudrais souligner la dynamique exemplaire de rénovation des logements privés dans le département, avec plus de 730 logements aidés par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah) en 2018, et déjà 509 depuis le 1^{er} janvier 2019. Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat sur le Thouarsais, le Haut Val de Sèvre et la CAN amplifieront cette dynamique en 2019.

Je finirai en abordant l'économie dans les Deux-Sèvres.

Tout d'abord, chacun a pu constater que le prélèvement à la source des impôts qui avait été très bien préparé, avec une communication efficace, s'est très bien passé. Merci notamment aux employeurs pour ce résultat.

Le chiffre d'affaires des entreprises des Deux-Sèvres depuis le début l'année est en croissance de 5,18 %. 7 576 772 323 €

Le taux de chômage au 4ème trimestre 2018 enregistre une nouvelle baisse pour atteindre 6,5 %, et place le département des Deux-Sèvres au 7ème rang national, et au premier rang régional.

Le nombre de demandeurs d'emplois de catégorie A 13 900 diminue de 4,3% au premier trimestre 2019 par rapport au premier trimestre 2018 .

Les entreprises ont 18 361 projets de recrutement en 2019.

Ces deux chiffres mis en regard illustrent l'importance pour les entreprises de l'attractivité du département.

Dans le département des Deux-Sèvres, l'agriculture et les filières agro-alimentaires ont un poids important. Dans le contexte de la sortie des zones défavorisées, un important travail d'accompagnement de plus de 1 000 exploitations concernées a été engagé avec la profession agricole. La définition de mesures financières de court terme, des perspectives nouvelles pour le développement de filières de production à forte valeur ajoutée et de diversification (notamment la production d'énergie par méthanisation et photovoltaïque), ainsi qu'un nouveau mode de portage du capital des exploitations sont attendus des groupes de travail mis en place.

Enfin, j'aborderai la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, dont les objectifs ont été déclinés par une circulaire du Premier Ministre datée du 12 juin :

* il s'agit principalement de désenchevêtrer les compétences de l'Etat, avec les collectivités territoriales, les opérateurs et les acteurs hors de la sphère publique pour replacer chaque acteur dans son rôle.

A titre d'exemple, je citerai les conditions d'exercice de la tutelle des pupilles de l'Etat, en lien avec les conseils départementaux.

* il s'agit également de réorganiser le réseau déconcentré de l'Etat pour mieux exercer les missions prioritaires du gouvernement. C'est dans ce cadre qu'un service public de l'insertion sera créé pour lutter contre la pauvreté. En effet, la volonté de faire de l'intégration dans un emploi l'objectif premier du chemin vers la sortie de la pauvreté suppose que les compétences contribuant à cet objectif soient mobilisées de manière plus efficace, de l'hébergement d'urgence à l'insertion par l'activité économique jusqu'à l'emploi. Cette nouvelle organisation devra permettre d'assurer un dialogue plus simple et plus efficace avec les acteurs oeuvrant pour l'insertion que vous êtes, avec les CAF et Pôle Emploi.

Le soutien de l'Etat aux collectivités en matière d'ingénierie territoriale sera accentué, notamment avec la création de l'agence nationale de la cohésion territoriale (ANCT).

- dans ce cadre, des plateformes de gestion en matière de politique de l'eau, du traitement de l'habitat insalubre et indigne, et de politique de l'environnement seront mises en place pour renforcer la coordination et la cohérence nécessaires pour accélérer traitement et prise de décisions.

Concrètement, j'ai confié le pilotage des réflexions des quatre grands chantiers qui peuvent déjà être identifiés :

- au DASEN, Monsieur Franck Picaud, pour les domaines de la jeunesse, vie associative, sport et service national universel,

- au secrétaire général de la préfecture, Monsieur Didier Doré, pour l'emploi et le travail des étrangers,

- au DDCSPP, Monsieur Wilfrid Pélissier, pour le service public de l'insertion,

- au DDT, Monsieur Thierry Chatelain, pour la plateforme de gestion en matière de politique de l'eau,

environnement, ...

Ces chefs de file travailleront bien sûr avec tous les services et partenaires impliqués.

En conclusion,

Je félicite et remercie tous les services de l'État pour le travail accompli et la dynamique évolutive positive

dans laquelle ils s'inscrivent.

Je tiens à ce que nous soyons de plus en plus de véritables partenaires des élus, des chefs d'entreprises, des

associations de ce territoire. Pour cela, il est important de nous saisir le plus en amont possible de vos

projets pour que nous puissions les accompagner au mieux dans le respect des lois et des réglementations. Je

veille également à ce que nous écoutions attentivement vos difficultés, vos souhaits et vos espoirs.

Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, je vous remercie pour la qualité des échanges que

nous avons avec vous, et plus généralement avec les élus des Deux-Sèvres.

Je formule le vœu que nos travaux conjoints se poursuivent dans cet état d'esprit constructif pour le plus

grand bénéfice des deux-sévriens.

Merci

10